



Lieu, date :

Berne-Wabern, le 2 mars 2015

Destinataires :

Utilisateurs SYMIC des autorités cantonales
compétentes en matière de migration
Collaborateurs du SEM

Lettre d'information concernant les directives sur la détermination et l'orthographe des noms de ressortissants étrangers dans les domaines des étrangers et de l'asile (remplace la lettre d'information du 20 juin 2013)

Madame, Monsieur,

Une première lettre d'information relative aux directives du DFJP du 1^{er} janvier 2012 sur la détermination et l'orthographe des noms de ressortissants étrangers vous a été adressée le 20 juin 2013 en vue d'éliminer des incertitudes concernant la saisie dans SYMIC de noms de ressortissants étrangers.

Les explications sur la saisie des noms dans SYMIC basée sur la zone de lecture optique (machine readable zone ; MRZ) laissaient manifestement suffisamment de marge d'interprétation pour que des pratiques différentes s'instaurent dans certains cantons. Ces différences se sont encore renforcées suite de la mise à jour de SYMIC du 8 novembre 2014 (release 8.0). Les caractères spéciaux disponibles dans SYMIC depuis lors ne sont pas toujours utilisés.

Afin d'uniformiser autant que faire se peut la saisie des noms de ressortissants étrangers dans SYMIC, nous vous faisons parvenir une version revue de la lettre d'information en remplacement de celle du 20 juin 2014.

Orthographe des noms sur la base de la MRZ

S'agissant du domaine des étrangers, le point 6 des directives (Saisie dans SYMIC de personnes munies d'un passeport délivré par l'Etat d'origine) revêt une importance particulière. En effet, il faut saisir dans SYMIC les noms et prénoms qui sont inscrits dans la zone de lecture optique du passeport, mais en tenant compte des caractères spéciaux qui figurent dans les rubriques « Noms » et « Prénoms » de ce même passeport (voir les exemples ci-dessous). Vu que les caractères spéciaux disparaissent lors de la création de la zone de lecture optique du titre de séjour, il est garanti que ce dernier et le passeport concordent lors de l'examen électronique des documents au moment du passage de la frontière.

Exemples de saisies dans SYMIC:

	Exemple 1	Exemple 2
MRZ du passeport	DJOKOVIC<<HUN<DONG	MUNOZ<<ANGELIQUE
Rubriques « Nom », et « Prénoms » du passeport	Nom : Đjoković Prénoms : Hŭn Dong	Muñoz Angélique Maria
Saisie dans SYMIC	Nom : Đjoković Prénoms : Hŭn Dong	Muñoz Angélique
MRZ du titre pour étrangers	DJOKOVIC<<HUN<DONG	MUNOZ<<ANGELIQUE

--> Le prénom « Maria » n'est pas saisi dans SYMIC parce qu'il ne figure pas dans la MRZ du passeport.

--> Les caractères spéciaux figurant dans les rubriques « Nom » et « Prénoms » du passeport sont repris dans SYMIC.

Il peut arriver que la MRZ s'écarte des directives de l'ICAO¹ ou que le contenu de la MRZ soit manifestement incorrect. Dans un tel cas, les indications figurant dans les rubriques « Nom » et « Prénoms » du passeport sont déterminantes.

Voir annexe 1 de la directive:

<https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/rechtsgrundlagen/weisungen/auslaender/aufenthalt/20120101-weis-namen-anh1-f.pdf>

La saisie dans SYMIC doit respecter l'ordre suivant :

1. enregistrement sur la base de la MRZ du passeport (caractères spéciaux selon rubriques « Nom » et « Prénoms ») ;
2. enregistrement sur la base de la MRZ de la carte d'identité (caractères spéciaux selon rubriques « Nom » et « Prénoms ») ;
3. si le passeport et la carte d'identité ne disposent pas encore de MRZ (anciens documents), il faut se référer aux rubriques « Nom » et « Prénoms » du document ;
4. si l'étranger ne possède ni passeport ni carte d'identité (concerne surtout le domaine de l'asile), il y a lieu de se référer à d'autres documents (acte de naissance, diplôme scolaire, etc.) ou aux indications fournies par l'intéressé.

Le tableau de transcription des caractères spéciaux et les notices explicatives sur les pays (annexes 2 et 3 des directives) n'entrent en ligne de compte dans le domaine des étrangers que lorsque la saisie est effectuée sur la base des indications fournies par la personne concernée (voir point 4 ci-dessus) ou que l'orthographe dans le document de voyage est manifestement erronée (MRZ contenant des données erronées, voir le point 2 de l'annexe 1 des directives).

Le nom selon le registre de l'état civil

Dans la plupart des cas, la **seule** orthographe connue du nom de l'étranger est celle figurant dans le passeport. Dans ce cas de figure, il s'agit de l'identité principale dans SYMIC ; il n'existe alors pas d'identité secondaire. L'identité principale a valeur de nom officiel.

Toutefois, dès qu'un fait d'état civil (mariage, divorce, etc.) se produit en Suisse et qu'une identité certifiée par l'état civil est dès lors connue, cette dernière identité est considérée comme nom officiel de l'intéressé et donc saisie dans SYMIC en tant qu'identité principale.

¹ International Civil Aviation Organisation

Le nom figurant dans le passeport devient alors l'identité secondaire.

Le nom selon le registre de l'état civil doit être repris dans SYMIC tel qu'il figure dans le document délivré par l'état civil ou selon l'inscription Infostar (art. 9 du code civil suisse : les registres publics font foi).

Rubrique principale/secondaire du titre pour étrangers

Depuis la mise à jour de SYMIC du 19 novembre 2012, ce point concerne tous les titres pour étrangers (livrets pour étrangers et titres pour étrangers au format carte de crédit AA10 délivrés aux ressortissants d'Etats tiers).

SYMIC imprime automatiquement dans la rubrique principale du titre pour étrangers le nom qui figure dans le document de voyage. S'il existe un nom enregistré selon registre d'état civil, ce nom est automatiquement imprimé dans la rubrique secondaire, et ce même lorsque les identités ont été mal saisies dans SYMIC (nom selon le document de voyage comme identité principale et nom selon l'état civil comme identité secondaire).

Le tableau ci-dessous montre comment le titre de séjour est établi en fonction de l'identité saisie dans SYMIC :

Identité principale	Identité secondaire 1	Identité secondaire 2	Impression (selon)	Remarques
Selon information			RP : information RS : néant	
Document de voyage			RP : document de voyage RS : néant	
Registre d'état civil			RP : registre d'état civil RS : néant	
Registre d'état civil	Document de voyage		RP : document de voyage RS : registre d'état civil	Saisie correcte dans SYMIC de l'identité principale et de l'identité secondaire
Registre d'état civil	Selon information	Selon information	RP : registre d'état civil RS : néant	
Document de voyage	Selon information	Selon information	RP : document de voyage RS : néant	
Document de voyage	Registre d'état civil		RP : document de voyage RS : registre d'état civil	Titre correct, mais données à corriger

RP : rubrique principale

RS : rubrique secondaire

Il arrive que les identités aient été mal saisies dans SYMIC.

Dans un tel cas, nous vous saurions gré de bien vouloir corriger les données dans SYMIC avant d'établir le titre de séjour.

Le tableau suivant présente des combinaisons dues à des saisies erronées :

Identité principale	Identité secondaire 1	Identité secondaire 2
Selon information	Document de voyage	
Selon information	Registre d'état civil	
Selon information	Selon information	Registre d'état civil
Selon information	Selon information	Document de voyage

La combinaison identité principale « Selon information » et identité secondaire selon « document de voyage » ou « registre d'état civil » ne peut/doit pas exister étant donné que l'identité principale doit obligatoirement correspondre au nom officiel. Le cas échéant, nous vous prions de bien vouloir corriger les données de sorte qu'elles correspondent aux faits. Pour ce faire, il convient de muter le type d'identité (selon information, selon document de voyage, selon registre d'état civil) et de créer éventuellement une nouvelle identité secondaire ou une nouvelle identité principale.

Interlocuteur

Le Service Support du SEM se tient à votre disposition pour toute question en rapport avec l'orthographe des noms dans SYMIC :

Service Support
Téléphone : 058 464 55 40
Courriel : support@sem.admin.ch

Le Service Support saura résoudre directement la plupart de vos problèmes. Si nécessaire, il fera appel à d'autres spécialistes du SEM.

Meilleures salutations

Alexander Zwahlen, préposé à la qualité des données SEM